



Programme de la formation

Identifier les rôles et les missions des IRP



Référence DS-02

JOUR 1

Les Instances représentative du personnel :

- Les instances élues : délégués du personnel, comité d'entreprise, CCE, CHSCT.
- Les instances désignées : délégués syndicaux.

Les missions des délégués du personnel :

- Les relations avec les salariés, les interventions auprès de l'employeur, les contacts avec l'inspection du travail.

Les rôles et missions du comité d'entreprise :

- Information et consultation du CE : les obligations à la charge de l'employeur, les modalités de consultation.
- CEE, comité d'établissement, comité de groupe : les rôles respectifs.

Les moyens des représentants du personnel :

- Formation, crédit d'heures, affichages, budgets, locaux et équipement : les obligations de l'employeur.
- Le devoir de confidentialité et les recours.
- Le droit d'accès à l'information, les déplacements dans et hors de l'entreprise, l'utilisation des TIC, les recours aux experts.
- Mesurer le pouvoir de contrôle de l'employeur sur l'utilisation de ces moyens et ses possibilités de contestation et de recours.

Le statut protégé des représentants du personnel :

- Les personnes concernées et l'étendue de la protection.
- Quelles précautions prendre en conséquence dans la gestion des relations du travail ?
- Les risques et leurs valorisations.
- Les limites au droit de licencier, le risque de discrimination - Délit d'entrave : comment éviter toute condamnation ?

INSCRIPTION EN LIGNE

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires concernant le rôle des représentants du personnel.
- Maîtriser le rôle et les missions des IRP.

Pré requis

- Cette formation ne nécessite pas de pré requis.

Pour qui ?

- Collaborateurs des fonctions de gestion des ressources humaines, représentants du personnel.
- Responsable de site ou de service en relation avec les IRP.

RH France

Siège social
8 avenue Duval Le Camus
92210 Saint-Cloud

Tél : 01 46 02 93 30

Fax : 01 78 46 40 41

Email : contact@rh-france.fr

Web : www.rh-france.fr



Programme de la formation

Identifier les rôles et les missions des IRP



Référence DS-02

JOUR 2

Maîtriser toutes les conditions de mise en place des instances

- Les définitions de l'établissement distinct.
- La reconnaissance de l'UES.
- Les problématiques de calcul ou de variation d'effectifs.
- Le contentieux électoral ou de désignation, notamment depuis la loi de Démocratie Sociale.
- L'impact des restructurations sur les mandats.

Maîtriser et gérer la complexité des mandats

- CE/CCE/Comité de groupe/Comité européen : limites et complémentarités de consultation.
- Les compétences nouvelles du CE et du CHSCT.
- Les articulations entre les consultations et les négociations obligatoires.

Veiller au bon déroulement des différentes réunions d'instances

- La fixation de l'ordre du jour et les convocations.
- Les comptes rendus et procès-verbaux.
- Les suites à donner aux réunions.

Faire face aux recours, aux experts et aux procédures d'exception

- Maîtriser les circonstances, conditions et limites de l'expertise.
- Contester le choix de l'expert ou l'étendue de ses pouvoirs.
- Appréhender les conditions d'exercice des droits d'alerte.

Limiter les risques liés aux procédures protectrices

- Valider l'intervention du CE et de l'inspection du travail.
- Utiliser les voies de recours.
- Évaluer les coûts de la réintégration.
- Mesurer les risques de discrimination syndicale.

INSCRIPTION EN LIGNE

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires concernant le rôle des représentants du personnel.
- Maîtriser le rôle et les missions des IRP.

Pré requis

- Cette formation ne nécessite pas de pré requis.

Pour qui ?

- Collaborateurs des fonctions de gestion des ressources humaines, représentants du personnel.
- Responsable de site ou de service en relation avec les IRP.

RH France

Siège social
8 avenue Duval Le Camus
92210 Saint-Cloud

Tél : 01 46 02 93 30

Fax : 01 78 46 40 41

Email : contact@rh-france.fr

Web : www.rh-france.fr



Durée & Tarif

Identifier les rôles et les missions des IRP



Référence DS-02

DUREE

Durée : 2 jours (14 heures).

TARIF

Tarif Inter entreprise : 1 600 € H.T.

Tarif Intra entreprise : Nous consulter.

Infos pratiques



INSCRIPTION EN LIGNE

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires concernant le rôle des représentants du personnel.
- Maîtriser le rôle et les missions des IRP.

Pré requis

- Cette formation ne nécessite pas de pré requis.

Pour qui ?

- Collaborateurs des fonctions de gestion des ressources humaines, représentants du personnel.
- Responsable de site ou de service en relation avec les IRP.

Les + de notre méthodologie

- Cette formation est animée par un Avocat à la Cour, spécialiste en Droit Social et Droit du Travail.
- Acquérir une connaissance structurée des IRP.
- Alternance d'apports théoriques et d'études de cas fondés sur des situations concrètes.
- Maîtriser tous les aspects de fonctionnement des IRP.
- Evaluer les droits et devoirs réciproques.
- Limiter les risques juridiques du délit d'entrave.



RH France

Siège social
8 avenue Duval Le Camus
92210 Saint-Cloud

Tél : 01 46 02 93 30

Fax : 01 78 46 40 41

Email : contact@rh-france.fr

Web : www.rh-france.fr